

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT
CANTON DE LODÈVE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LODÈVOIS ET LARZAC

DÉCISION

numéro
CCDC 220801_073

portant sur

AVENANT N°1 AU LOT N°2 CRÉATION D'UNE STATION D'ÉPURATION DU MARCHÉ DE TRAVAUX POUR LA CONSTRUCTION DE LA STATION D'ÉPURATION POUR LE HAMEAU DE MADIÈRES, COMMUNE DE SAINT-MAURICE-NAVACELLES

Le Président de la communauté de communes Lodévois et Larzac,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et notamment les articles 5211-2, 5211-10 et l'article L.2122-22 dont l'alinéa 4,

VU la délibération n°CC 200711_03 du Conseil communautaire du 11 juillet 2020 par laquelle le Conseil communautaire délègue au Président la prise de décision prévue aux articles du CGCT sus-visés,

VU la décision du Président n°CCDC_220103_001 du 3 janvier 2022 relative à l'attribution du lot n°1 à la société JEAN ROGER et du lot n°2, notifié le 7 mars 2022, au groupement SASU SERPE (mandataire) et JEAN ROGER du marché de travaux pour la création d'une nouvelle station d'épuration pour le hameau de Madières, commune de Saint-Maurice-Navacelles;

CONSIDÉRANT la nécessité d'effectuer des modifications au projet initial qui génèrent des plus et moins-values sur le projet,

DÉCIDE

- **ARTICLE 1** : De conclure l'avenant n°1 au lot n°2 du marché de travaux pour la construction de la station d'épuration pour le hameau de Madières, commune de Saint-Maurice-Navacelles avec le groupement conjoint constitué de la société SERPE, mandataire, et la SAS JEAN ROGER, afin d'intégrer :

- la plus-value engendrée par les aménagements complémentaires préconisés par l'étude G3 géotechnique d'exécution,
- la moins-value engendrée par la suppression de l'ouvrage de comptage de sortie au profit d'un regard de chute préconisée par le Service départemental d'Assistance Technique aux Exploitants de Stations d'Épuration (SATESE),

- **ARTICLE 2** : de préciser que les droits, obligations et conditions financières de chacune des parties sont définis dans l'avenant n°1, annexé à la présente décision,

- **ARTICLE 3** : de préciser que le montant de l'avenant s'élevant à seize mille huit cent quarante trois euros Hors Taxes (16 843,00 € HT) soit vingt mille deux cent onze euros soixante centimes Toutes Taxes Comprises (20 211,60 € TTC), introduit un écart de huit virgule quatre vingt sept pourcent (8,87%) par rapport au montant initial du marché, le portant ainsi à deux cent six mille six cent quarante euros quatre vingt quatorze centimes HT (206 640,94 € HT) soit deux cent quarante sept mille neuf cent soixante neuf euros treize centimes TTC (247 969,13 € TTC),

- **ARTICLE 4** : de préciser que la dépense correspondante est inscrite au budget assainissement collectif, chapitre 23, article 2313,

- **ARTICLE 5** : de dire que le présent acte sera inscrit au registre des délibérations et sera transmis au service du contrôle de légalité,

Fait à Lodève, le premier août deux mille vingt-deux,

Le Président
Jean-Luc REQUI



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS ET ACCORDS-CADRES

EXE10

AVENANT N° 1

Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public ou d'un accord-cadre.

A - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

Communauté de Communes Lodévois et Larzac
Service Intercommunal des Eaux du Lodévois et Larzac (SIELL)
1 Place Francis Morand
34 700 Lodève
Tél: 04 11 95 01 40

B - Identification du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

Groupement PHYTO SERPE / JEAN ROGER
PhytoSERPE Mandataire
286 rue Charles Gide
34670 Baillargues
Mobile: 06 18 91 65 38
Fixe : 04 67 15 24 46

C - Objet du marché public ou de l'accord-cadre.

■ Objet du marché public ou de l'accord-cadre :

**Construction d'une nouvelle station d'épuration pour le hameau de Madières - Commune de Saint Maurice Navacelles
Lot n°2 – Création d'une nouvelle station d'épuration**

■ Durée d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre :

Période de Préparation : 30 Jours
Période d'Exécution : 2 Mois

■ Montant initial du marché public ou de l'accord-cadre :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 189 797,94 €
- Montant TTC : 227 757,53 €

La répartition du marché est la suivante :

	SERPE	JEAN ROGER
€ HT	83 834,18 €	105 963,76 €
€ TTC	100 601,02 €	127 156,51 €

D - Objet de l'avenant.

■ Modifications introduites par le présent avenant :

Dans le cadre des travaux de Construction d'une nouvelle station d'épuration pour le hameau de Madières pour la commune de Saint Maurice Navacelles Lot n°2 – Création d'une nouvelle station d'épuration, et conformément aux dispositions prévues par l'article L2194-1 du code de la commande publique, des modifications au projet s'avèrent nécessaires. Ces modifications génèrent des plus et moins-values sur le projet. :

1/ Pour rappel, le cahier des charges initial du dit marché prévoyait des travaux découlant de l'étude préalable obligatoire G2 : géotechnique de conception.

Dans le cadre de l'exécution des travaux, il s'avère que l'étude G3 : géotechnique d'exécution, a préconisé des aménagements complémentaires nécessaires :

- Modification des dimensions et de la position de l'enrochement amont de la plateforme du bassin et de la plateforme supérieure à l'arrière de ce mur
- Mise en place d'éperons drainants permettant d'éviter les loupes et les glissements superficielles dans les talus, et de limiter la perte de stabilité du talus amont par rapport à l'état actuel
- Démolition des murets 1 et 2 et création d'un talus à 2H/1V

Ceci représente une plus-value de 21 715 € HT

2/ Le Service départemental d'assistance technique aux exploitants de station d'épuration (SATESE) qui accompagne et conseille les maîtres d'ouvrage dans la réalisation de leurs équipements, préconise l'utilisation d'un regard en chute pour la réalisation des mesures, ce qui implique la suppression de l'ouvrage de comptage sortie

Ceci représente une moins-value de 4 872 € HT (prix 2.9 de la DPGF)

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public ou de l'accord-cadre :
(Cocher la case correspondante.)

NON

OUI

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 16 843,00 €
- Montant TTC : 20 211,60 €
- % d'écart introduit par l'avenant : 8.87%

Nouveau montant du marché public ou de l'accord-cadre :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 206 640,94 €
- Montant TTC : 247 969,13 €

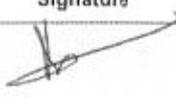
La nouvelle répartition du marché à la suite de l'avenant est la suivante :

	SERPE	JEAN ROGER	
€ HT	82 019,30 €	124 621,64 €	206 640,94 €
€ TTC	98 423,16 €	149 545,97 €	247 969,13 €

Le nouveau DPGF du marché est joint en annexe du présent avenant.

Ces modifications engendrent un délai supplémentaire de 3 semaines ce qui porte le nouveau délai d'exécution à 2 mois et 3 semaines.

E - Signature du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
CHASERPE SASU 286 rue Charles Gide 34870 BAILLARGUES Tél : 04.67.15.24.46 Siret : 345 154 894 00 367 Responsable Benoît	Saint Maurice de Navacelles 04/07/2022	

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

Pour l'Etat et ses établissements :
(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A. Louève, le

Signature
(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

■ **En cas de remise contre récépissé :**

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A le

Signature du titulaire,

■ **En cas d'envoi en lettre recommandée avec accusé de réception :**

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ **En cas de notification par voie électronique :**

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

Communauté des Communes Lodévois et Larzac Commune de Saint Maurice Navacelles Station d'épuration du hameau de Madières		SERPE / JEAN ROGER SUITE NEG0	
Décomposition du prix globale et forfaitaire		Coût EHT	
n° prix	Désignation	Génie Civil	Équipement
1 PRESTATIONS GENERALES			
1.1	Installation de chantier et répl Installations de chantier Arrière-répl de matériel Hygiène sécurité (signalisation temporaire de chantier, clôture provisoire, gardiennage, etc...) Tri sélectif des déchets de chantier Raccordement et réseaux provisoires (eau, électricité, etc...) ou fonctionnement autonome des installations		3 088,80
1.2	Préparation du terrain Dépagement des emprises nécessaires : équipement général et spécial Déblais anciens : déblaiement et évacuation (excavation, arrêtement, mise en décharge) Combustion des excavations produites Avaloir provisoire au chantier Consultation	2 462,80	
1.3	Etudes Etudes de conception Etudes géotechniques supplémentaires (mission normale G3) Etudes béton armé et fermetures Etudes électroniques (ingénierie, plans guides et exécution) Levés topographiques initiaux, intermédiaires Plans de construction et permis de construire Bilan du chantier Recensement géométrique a priori Fourniture du Dossier des Ouvrages Exécutés (DOE) Frais de conception et de remise des dossiers	3 054,50	
1.4	Frais énergétiques et de consommables Frais de consommables au cours du chantier Frais énergétiques (période comprise entre l'ordre de service et l'achèvement de la mise au point)	136,00	
1.5	Mise en route, contrôles, essais, garanties Contrôles (contrôle finaux, analyse matérielle, test d'étanchéité d'ouvrages, test d'étanchéité canalisation, etc...) Mise au point et mise en régime de la station Frais réalisés aux essais pendant la période d'essai conformément au CCTP (personnel, prélèvements, analyse...) Formation du personnel Assistance technique pendant la période de garantie	5 073,15	
1.6	Fournitures diverses à la réception Fourniture d'un stock de pièces de rechange à la réception	175,00	
1.7	Divers Frais divers, et non explicitement décrits par ailleurs et dont on fournira le sous-détail technique et financier	PM	
TOTAL PRESTATIONS GENERALES		20 770,20	
2 FILIERE DE TRAITEMENT			
2.1	Arrivée des effluents et réseaux associés Interception réseaux EU et réseaux divers précédés au CCTP Raccordements des réseaux interceptés sur réseaux intants du site		540,72
2.2	Réception des effluents Ouvrage Équipements, accessoires	PM	
2.3	Prétraitements Ouvrage Équipements, accessoires	1 681,20	1 681,20
2.3	Ouvrage d'alimentation du 1er étage Ouvrage Équipements, accessoires	3 529,30	7 058,60

2.4	Filtres plantés de roseaux 1er étage à flux vertical Ensemble de ouvrages comprenant :		
	2.4.1 Alimentation des filtres Ouvrage Équipements, accessoires	Sous-total 2.4.1	6 368,00
	2.4.2 Muret de filtration Ouvrage Équipements, accessoires	Sous-total 2.4.2	12 605,10
	2.4.3 Banchais Ouvrage Équipements, accessoires	Sous-total 2.4.3	12 307,40
	2.4.4 Drainage du muret Ouvrage Équipements, accessoires	Sous-total 2.4.4	1 769,67
	2.4.5 Digues Ouvrage Équipements, accessoires	Sous-total 2.4.5	9 909,40
	2.4.6 Remous Ouvrage Équipements, accessoires	Sous-total 2.4.6	1 751,04
		TOTAL SOUS-OTAL 2.4	31 129,62
2.5	Regarde de sortie des filtres Ouvrage Équipements, accessoires		1 108,50
2.8	Ouvrage de montage de la station Ouvrage Équipements, accessoires		-4 024,00
2.10	Ouvrage de répartition zone d'infiltration Ouvrage Équipements, accessoires		815,00
2.11	Zone d'infiltration Terrassements, réseaux, ouvrages, équipements accessoires		7 903,06
2.11	Divers Frais divers, et non explicitement décrits par ailleurs et dont on fournit le sous-détail technique et financier		
		TOTAL FILIERE DE TRAITEMENT	82 711,12
3 POSTES GENERAUX			
3.1	Réseaux Réseaux souterrains Liaisons souterraines inter-ouvrages Liaisons aériennes inter-ouvrages Réseaux de topogéométrie Réseaux cotés		5 128,20
3.2	Terrassement Enrochements Déblais Remblais Apports matériels extérieurs Excavation mise en décharge des déblais accidentaire et/ou non réutilisés Autres		34 766,41
3.3	Fondations et travaux liés à la stabilité des ouvrages Lutte contre les vannes d'eau Blinlage Lestage Substrat de sols Fondations spécifiques Autres		1 869,00
3.3	Vannes et divers Vanne à air Vanne plateau Vanne plateau Stationnement Assèchement puits (réseaux fossés, ouvrage)		12 051,00
3.4	Protection et signalétique du site Clôture Péage Signalétique entrée station Autres		9 961,00
3.5	Espaces verts, aménagements paysagers Plantations Engazonnement Protection des talus Arrosage automatisé		2 521,68

3.6	Démolition ouvrages non réutilisés Station d'épuration existante, champ d'épandage	10 088,40	
3.7	Divers Frais divers et non explicités détaillés par ailleurs et dont on trouvera le seul détail technique et financier		
TOTAL POSTES GENERAUX		81 444,62	
4 AVENANT			
	Divers Aménagements complémentaires nécessaires suite aux précisions GS : La modification des dimensions et de la position de l'arrachement avant de la plateforme du bassin et de la plateforme supérieure à l'arrière du bassin. La mise en place d'appareils d'aération permettant d'aérer les zones de glissement superficielles dans les talus et de limiter la perte de stabilité du talus avant par rapport à l'état actuel. Démolition des murets 1 et 2 et création d'un talus à SH : IV	21 715,00	
TOTAL GENERAL FORFAITAIRE			
Montant forfaitaire Général € HT Solution de base		206 640,94	
TVA 20 % Solution de base		41 328,19	
€ TTC Solution de base		247 969,13	